



## **Aide d'urgence exceptionnelle pour faire face aux besoins de première nécessité pendant la crise du coronavirus**

### **OBJECTIF**

Permettre aux familles allocataires de la CAF de faire face aux besoins de première nécessité.

**PERRENITE DU DISPOSTIF** : durant la période de la crise sanitaire. A la fin de la crise, les aides d'urgence seront de nouveau ciblées sur les offres de travail social CAF

**BUDGET MOBILISE** : en fonction de la dotation de la CNAF

**BENEFICIAIRES (conditions d'éligibilité)** : Familles allocataires de la CAF37 éligibles à l'action sociale CAF

La priorité d'attribution des aides ira aux familles les plus modestes.

### **OBJET DE L'AIDE**

Couvrir les besoins de première nécessité des familles (produits alimentaires et d'hygiène).

Les fonds de droit commun quand ils existent devront être saisis prioritairement.

### **MONTANT DE L'AIDE** :

L'aide est versée uniquement sous forme de secours (aide non remboursable) à l'allocataire.

Elle est de 450 au maximum non renouvelable.

L'aide est payée sur le compte de versement des prestations. Il n'est pas possible de réaliser de donner des espèces aux allocataires, de donner des lettres-chèque ou des cartes de retrait.

### **Comment faire ?**

**L'aide est sur évaluation sociale (et non sur rapport social). Les instructeurs contactent les travailleurs sociaux de la Caf par téléphone au 02 47 31 55 35 de 8 H 30 à 16 H 30 du lundi sauf vendredi jusqu'à 12 H 30.**

La CAF peut également être contactée via la boîte mail collective suivante :

[familles.caftours@caftours.cnafmail.fr](mailto:familles.caftours@caftours.cnafmail.fr)